

ACCORD SUR LES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE

Edition Spéciale #2: 2ème RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
du 25 au 27 Septembre 2002, Bonn, Allemagne

BULLETIN DE L'AEWA



EDITORIAL

Le Bulletin de l'AEWA est un instrument d'information important qui tient les lecteurs au fait des développements et des activités en cours dans la zone de l'Accord. Désireux de publier régulièrement ces bulletins, le Secrétariat a décidé récemment de réaliser une série d'éditions spéciales consacrées à des sujets méritant une attention toute particulière.

Le présent numéro, le deuxième numéro de cette série, récapitule le déroulement et les résultats de la deuxième session de la Réunion des Parties à l'AEWA qui a eu lieu du 25 au 27 septembre 2002 au Centre International des Congrès Bundeshaus (ancien siège du Parlement) à Bonn, en Allemagne. Cette Réunion s'est tenue directement après la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Ce bulletin a pour objectif de fournir aux décideurs, aux ONG et aux autres parties concernées, des données relatives à cette réunion ainsi que quelques informations de base et points de vue personnels des participants. Nous espérons que ces idées et ces analyses stimuleront le processus de coordination, ainsi que la communication au niveau des itinéraires de migration. Les comptes rendus de la Réunion (en anglais et en français) peuvent être téléchargés à partir du site Internet de l'Accord (<http://www.unep-wcmc.org/aewa>) ou obtenus gratuitement auprès du Secrétariat.

Nienke Beintema a rédigé ce bulletin au nom du Secrétariat de l'AEWA. Un grand nombre de personnes ont fourni des informations et le Secrétariat voudrait leur exprimer ici sa profonde reconnaissance. Des renseignements fournis par le Bulletin des Négociations de la Terre publié par l'Institut International du Développement Durable ont également contribué à la rédaction de ce document.

Favorable à une plus grande diffusion de ce bulletin, le Secrétariat fournira gratuitement les exemplaires supplémentaires qui lui seront commandés.

Les visions présentées dans les encadrés sont des opinions personnelles qui ne représentent donc pas forcément le point de vue du Secrétariat.



CMS/AEWA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE COMMUNE

La septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP7 de la CMS) et la deuxième session de la Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (MOP2 de l'AEWA) ont fait l'objet d'une cérémonie d'ouverture commune le 18 septembre 2002.

M. Jürgen Trittin, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire de l'Allemagne Fédérale a souhaité la bienvenue aux délégués venus à Bonn pour l'ouverture des Réunions de la CMS et de l'AEWA. Il a souligné que le changement climatique représente l'une des principales menaces pour les espèces migratrices, précisant que le gouvernement allemand a engagé 500 millions d'euros dans des programmes visant à lutter contre ce problème, incluant un accroissement sur le marché de la part de l'énergie solaire et éolienne.

Mme Bärbel Dieckmann, maire de Bonn, a fait observer que la COP7 de la CMS était la première conférence des Nations Unies après le récent Sommet mondial sur le Développement durable (WSSD) qui s'est tenu à Johannesburg. Elle a également attiré l'attention sur le rôle de Bonn en tant que lieu d'accueil de diverses conférences internationales et foyer de nombreuses institutions gouvernementales et non-gouvernementales, nationales comme internationales. Elle a rappelé le récent accord conclu entre l'Allemagne et les Nations Unies en vue de l'établissement d'un campus des Nations Unies à Bonn.

M. Demetrio Ignacio, Président du Comité Permanent de la CMS a fait l'éloge du soutien que l'Allemagne apporte à la CMS depuis 1979. Il a mis l'accent sur le nombre croissant de Parties ainsi que sur l'élargissement des activités de la CMS, et a attiré l'attention sur le Programme de travail commun entre la CMS et la Convention sur la Diversité Biologique.

M. Yousoof Mungroo, Président du Comité Technique de l'AEWA, a souligné que le nombre des Parties à l'AEWA avait doublé depuis la MOP1 de 1999 – se montant maintenant à 34 – et a incité les autres pays à y adhérer. Il a également exprimé sa gratitude à l'égard de plusieurs pays pour leur généreux soutien financier.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE L'AEWA

La deuxième session de la Réunion des Parties à l'AEWA a commencé le 25 septembre 2002 avec le discours d'ouverture de M. Michael von Websky, sous-directeur général du ministère allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire. Après avoir accueilli tous les délégués à ce qu'il estime être une « réunion particulièrement importante », il a souligné l'engagement de l'Allemagne concernant les efforts internationaux de protection de la nature et a rappelé la décision du gouvernement allemand d'allouer un million d'euros à la mise en œuvre du projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatif à l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie pendant la période 2004-2008.

S'exprimant au nom de M. Klaus Töpfer, directeur exécutif du PNUE, M. Shafqat Kakakhel, sous-directeur, a mis en lumière les principaux objectifs pertinents adoptés au cours du WSSD, y compris la réduction du taux actuel de l'atteinte à la diversité biologique. Il a fait l'éloge de la CMS pour avoir fourni un cadre international aux accords spécifiques sur les espèces migratrices et a souligné sa portée tout particulière pour l'Afrique.

Au nom de son Altesse royale le Prince de Galles, le Secrétaire exécutif, M. Arnulf Müller-Helmbrecht a reconnu en la CMS un « splendide défenseur » de la protection des espèces vulnérables depuis 20 ans. Tout en soulignant les succès qu'elle a remportés jusqu'à ce jour, il a précisé que seules quelques centaines parmi les 5 000 espèces migratrices connues bénéficient de l'approche de la CMS et a exhorté les délégués à apporter un soutien sans réserve au travail en cours de la Convention. Il a attiré tout particulièrement l'attention sur l'Accord de la CMS sur la conservation des albatros et des pétrels, notant que les activités halieutiques commerciales représentaient une grave menace pour « ces oiseaux merveilleux et charismatiques ».

M. Claude Martin, Directeur du Fonds mondial pour la Nature (WWF International), au nom du WWF, de l'UICN, de Birdlife International et de Wetlands International, a souligné l'importance de la mise en place de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les ONG pour aborder les questions de conservations transfrontalières.



Mr Shafqat Kakakhel
Sous-Directeur du PNUE

M. Yousoof Mungroo, Président du Comité Technique, a remercié le gouvernement allemand pour son engagement continu à l'égard de l'AEWA et a déclaré qu'il se réjouissait à l'avance de prendre part à « une réunion fructueuse et amicale », ce que tout monde s'est accordé à reconnaître à l'issue de ces journées comme une parfaite description de la MOP2.

Le Secrétaire exécutif de la CMS, M. Arnulf Müller-Helmbrecht, a souligné la place de l'AEWA – l'accord le plus important conclu dans le cadre de la CMS. Il a signalé plusieurs résultats de la COP7 d'une importance directe pour l'AEWA, entre autres les résolutions sur la pollution par les hydrocarbures, sur l'électrocution des oiseaux migrateurs et sur les turbines éoliennes. Il a également noté que le Plan de gestion de l'information de la CMS et la nouvelle base de données proposée pour l'enregistrement mondial des espèces migratrices correspondent tout à fait aux objectifs de l'AEWA.

Au nom de Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, M. Robert Hepworth a fait l'éloge de l'AEWA, « exemple vivant d'une bonne coopération entre les pays », et a souligné que cette réunion commune CMS/AEWA – première réunion intergouvernementale depuis le Sommet mondial sur le Développement durable – jouait un rôle important dans la réduction de l'atteinte à la biodiversité.



M. MICHAEL VON WEBSKY, PRÉSIDENT DE LA MOP2 DE L'AEWA ET REPRÉSENTANT DU PAYS D'ACCUEIL, L'ALLEMAGNE :

« L'Allemagne considère l'AEWA, accord régional majeur conclu conformément à la CMS, comme étant d'une extrême importance. L'AEWA contribue grandement à la protection d'importantes espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats tout au long de l'itinéraire de migration. Le développement de l'AEWA a permis de réaliser des progrès considérables en matière de protection internationale des oiseaux d'eau. L'Allemagne, pays d'accueil des Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, estime que les pays membres participant à des accords multilatéraux environnementaux ne devraient pas seulement compter sur les secrétariats des accord mais aussi reconnaître leur responsabilité politique en soutenant de leur mieux cet accord. C'est pourquoi l'Allemagne s'est empressée d'inviter les Secrétariats à Bonn et d'y accueillir la COP7 de la CMS et la MOP2 de l'AEWA.

Comme pour toute autre réunion internationale, l'un des aspects les plus importants de la MOP2 est l'instauration progressive d'une compréhension mutuelle. Il existe, par exemple, un besoin constant de compréhension scientifique de l'état de conservation des espèces et des mesures concrètes devant être prises par les pays membres pour protéger les oiseaux d'eau lorsqu'ils migrent, se reposent et s'alimentent. A cet égard, les pays se trouvent souvent confrontés à des problèmes pratiques et administratifs, et pour ce genre de questions les échanges d'informations et d'expériences peuvent être précieux. Le développement de Plans d'action offrant des idées et des solutions pratiques est également important de ce point de vue.

A mon avis, l'un des points saillants de la MOP2 a été le plan de protection de l'ensemble de l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie concrétisé à travers un important projet FEM, et l'annonce du gouvernement allemand d'apporter à ce projet un soutien financier d'un million d'euros pendant la période 2004-2008. Ce genre d'initiative est extrêmement important pour assurer une protection fiable à long terme des oiseaux d'eau et de leurs habitats.

Ce fut pour moi un grand plaisir de présider cette réunion. Les participants ont été extrêmement coopératifs et aucun problème insurmontable ne s'est posé. J'ai toutefois eu le sentiment que le temps alloué aux groupes de travail était trop court. Les possibilités de discussion et de négociation auraient dû être plus nombreuses ; le temps imparti aux séances plénières aurait pu être ainsi plus efficacement utilisé. Je recommanderais une journée supplémentaire pour les prochaines MOP afin que les participants disposent de plus de temps pour assimiler et discuter les propositions.

En ce qui concerne l'avenir, je suis tout à fait en faveur d'un développement et d'un renforcement constants des liens politiques et des synergies avec les autres accords environnementaux multilatéraux. La Convention sur la biodiversité et la Convention de Ramsar, par exemple, sont deux organismes tout à fait compétents et efficaces pour prendre en main la protection des oiseaux d'eau. Avec l'AEWA et les autres accords régionaux, ces conventions peuvent parvenir à des résultats significatifs en ce qui concerne la protection des oiseaux d'eaux sur leur itinéraire de migration. Je pense qu'il est très important que tous ces accords et conventions examinent mutuellement leurs programmes et cherchent activement et réciproquement suggestions et soutien.

L'AEWA et les autres accords devraient également s'attacher à élargir leur accès aux relations publiques et aux médias afin d'éviter que les discussions de scientifiques se déroulent exclusivement à huis-clos. Il convient de s'efforcer constamment de faire participer une plus large audience en invitant, par exemple, des journalistes aux réunions et en mobilisant des ministres pour les cérémonies d'ouverture. L'engagement du public est extrêmement important. »



Dr. Michael von Websky
Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la nature et de la Sécurité nucléaire de la
République fédérale d'Allemagne
Postfach 12 06 29 • 53048 Bonn • Allemagne
Tél.: +49 228 305 2605 • Fax: +49 228 305 2694
E-mail: websky.michael@bmu.de



QUESTIONS ORGANISATIONNELLES ET DÉCLARATIONS LIMINAIRES

En séance plénière, M. Michael von Websky (Allemagne) a été nommé président de la Réunion et M. Mbareck Diop (Sénégal) vice-président. M. Alfousseyni Semega (Mali) a été nommé président du Comité de vérification des pouvoirs, M. Yousoof Mungroo (Maurice) président du Groupe de travail technique, et M. Mbareck Diop (Sénégal) président des Groupes de travail administratifs. Ces groupes se sont réunis tout au long de la MOP2 dans le cadre de sessions indépendantes et parallèles.

33 Parties contractantes étaient représentées en tout, ainsi que 62 Parties non-contractantes et 26 organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.

Les très nombreuses déclarations liminaires positives et encourageantes ont clairement montré qu'un grand nombre de Parties non-contractantes reconnaissent l'importance de l'AEWA et que plusieurs d'entre elles ont l'intention de ratifier l'Accord dans un futur proche. L'Ukraine, le Liban, la Syrie et la Hongrie ont signalé leur récente ratification, tandis que le Tchad et le Ghana faisaient part de leur espoir de le ratifier en décembre 2002, la Norvège et l'Ouzbékistan en 2003, et le Gabon et l'Estonie à l'occasion de la MOP3. Les pays suivants faisaient état de travail en cours en vue d'accéder à l'Accord : le Kazakhstan, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Irlande, le Zimbabwe, le Rwanda, le Nigeria, l'Éthiopie et les Comores. Le Népal, le Togo, l'Algérie, la République Démocratique du Congo et la Sierra Leone ont fait savoir qu'ils reconnaissent les objectifs de l'AEWA et avaient l'intention de participer à ses activités. Quelques problèmes relatifs au processus d'accession ont été évoqués parmi lesquels la bureaucratie, les questions administratives, et le fait qu'au niveau national la protection de la nature n'est pas placée au rang des priorités principales.

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a exposé brièvement les principales activités du Secrétariat depuis 2000. La majeure partie du travail quotidien de ce dernier consiste à entretenir le réseau, c'est-à-dire communiquer avec les Parties contractantes et encourager les autres pays à le devenir. Par ailleurs, comme le Secrétariat a la charge de toutes les questions administratives et financières de l'AEWA, il produit régulièrement des rapports financiers et des examens budgétaires.

En 1999, il a été décidé de former l'Unité des Accords dans le cadre de la CMS et de regrouper dans les mêmes locaux les Accords ayant une base européenne et étant administrés par le PNUE, à savoir : EUROBATS, ASCOBANS et AEWA. Ceci implique la synchronisation des activités de ces différents Accords avec la CMS et vice versa.

A compter de 2001, le Secrétariat a engagé Mme Mirna Maya en qualité d'assistante. De plus, il a engagé des consultants sur une base temporaire et bénéficié d'une aide interne. La lourde charge de travail qui incombe constamment au Secrétariat indique toutefois la nécessité de recruter du personnel supplémentaire.

L'année dernière, le Secrétariat a engagé une grande partie de ses efforts dans la préparation de la MOP2, s'occupant notamment des arrangements logistiques et de la production en anglais et en français des documents nécessaires. En préparation de la MOP2, le Secrétariat a organisé et supervisé trois réunions du Comité Technique.

Conformément à la décision prise par le Comité Technique lors de sa première réunion, le Secrétariat s'est attelé en 2001 à la préparation de la mise en place d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre du Plan de gestion de la Bernache cravant à ventre sombre. Le troisième avant-projet du Plan de gestion a été distribué aux Etats de l'aire de répartition et la première réunion de ce groupe s'est tenue au Danemark en octobre 2001.

Le Secrétariat publie régulièrement un bulletin d'information afin de tenir les Etats de l'aire de répartition au courant des derniers développements dans la zone de l'Accord et de fournir aux parties prenantes des idées sur les questions de conservation, de communication et de coordination. En 2002, le Secrétariat a commencé à publier, en plus de ce bulletin régulier, une série d'éditions spéciales. Le premier numéro, consacré à l'usage de munitions non toxiques pour la chasse dans les zones humides, a été publié juste avant la MOP2, et un numéro sur le projet FEM sur l'itinéraire de migration est également prévu.

Une part importante du travail du Secrétariat consiste à coordonner les projets internationaux de conservation. Cette activité s'articule autour des quatre aspects suivants : la Conservation des espèces (les nouveaux Plans d'action internationaux par espèce) ; la Gestion des activités humaines (l'examen de l'utilisation de grenaille non toxique pour la chasse aux oiseaux d'eau) ; Recherches et Suivi (rapport sur le statut et les tendances de populations pour la MOP2); ainsi qu'Education et Information (développement du site Internet de l'Accord).

Le Secrétariat prend également part à un Plan de travail commun avec le Bureau de Ramsar ainsi qu'au Projet FEM de l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie.

RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Président du Comité Technique, M. Youssoof Mungroo, a exposé dans les grandes lignes les activités du Comité Technique depuis sa mise en place lors de la MOP1 en 1999 et a insisté plus particulièrement sur les domaines d'intérêt suivants : le mode de présentation de rapports nationaux, l'implémentation des Priorités internationales de mise en oeuvre 2000-2004, les amendements au Plan d'action, les lignes directrices de Conservation, l'élaboration d'un modèle pour les Plans d'action internationaux par espèce, l'évolution du Registre

mondial des espèces migratrices, la mise en place d'un Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale – Asie du Sud, la suppression progressive de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides et la mise en place d'un Groupe de travail pour la Bernache cravant au à ventre sombre. La plupart des développements intervenus dans ces domaines ont donné lieu à des avant-projets de résolution pour la MOP2.

M. ARNULF MÜLLER-HELMBRECHT, SECRÉTAIRE
EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA
CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES
APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE (CMS) :

« L'AEWA est l'accord vedette conclu en vertu de la CMS. Au niveau du nombre d'espèces comme de l'aire géographique couverte, l'AEWA est le plus vaste des accords. Il couvre le groupe de la faune sauvage le plus chassé aussi bien par ceux pour lesquels la chasse est un sport que par ceux pour lesquels il s'agit d'un moyen de subsistance. De plus, les oiseaux touchent un large public.

Au cours de ses trois ans d'existence, l'AEWA s'est révélé très précieux pour assurer une coordination internationale harmonieuse et une action concertée engageant toutes les parties prenantes. Encourageant le développement et la communication, l'AEWA est un parfait exemple de coopération entre des gens enthousiastes. Il souligne l'importance de la conservation de la nature par le biais d'une coordination internationale.

Depuis son entrée en vigueur en 1999, la CMS a été particulièrement satisfaite du développement de l'AEWA et très agréablement surprise par le nombre important d'espèces incluses dans le Plan d'action dès la Première réunion des Parties. Ce développement extrêmement positif s'est poursuivi lors de la MOP2. Nous devons à présent nous attacher à convaincre le plus grand nombre de Parties possible à signer l'AEWA. Promouvoir sa mise en œuvre constitue une priorité absolue.

Des réunions comme celle-ci sont nécessaires pour concrétiser les traités internationaux et faire bouger les choses. La coopération internationale implique une communication internationale. Aussi bien durant la COP7 de la CMS que durant la MOP2 de l'AEWA, l'atmosphère a été excellente. Tous les participants avaient un but commun. La plupart d'entre eux s'étaient déjà rencontrés lors de réunions précédentes et quelques-uns n'étant pas uniquement des collègues mais aussi des amis. Une bonne ambiance présente l'énorme avantage de rendre la coopération plus facile. De bonnes idées naissent également lors des remue-méninges informels dans les couloirs. Tout ceci montre bien l'importance des réunions internationales ».

M. Arnulf Müller-Helmbrecht
Secrétaire exécutif de la CMS
United Nations Premises
Martin-Luther-King-Str. 8 • 53175 Bonn • Allemagne
Tél. : +49 228 815 2401/2 • Fax : +49 228 815 2449
E-mail: cms@unep.de



SYNTHÈSE DES RAPPORTS NATIONAUX

Le Secrétaire exécutif, M. Bert Lenten a fait remarquer que seulement dix pays avaient soumis leur rapport national, deux d'entre eux étant des Parties non contractantes. Il a en outre ajouté que du fait de contraintes de temps le Secrétariat ferait la synthèse de ces rapports après la réunion. Il a exhorté toutes les Parties à remettre leur rapport national le plus vite possible, précisant que la révision, le développement et la mise en œuvre de l'Accord sont impossibles sans des mises à jour régulières et exactes de l'état de conservation dans les Etats de l'aire de répartition.

SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA GRENAILLE DE PLOMB POUR LA CHASSE DANS LES ZONES HUMIDES

Au nom du Secrétariat de l'AEWA, Mme Nienke Beintema a présenté un avant-projet de résolution portant sur la suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. Les milliers de tonnes de munitions de plomb qui s'accumulent chaque année dans les sols des zones humides de tous les pays constituent une grave menace pour les habitats de ces zones et les oiseaux d'eau. Ces derniers ingèrent des plombs extrêmement toxiques, les confondant avec de la nourriture ou des graviers. Cette situation a entraîné pendant des décennies une mortalité importante. Par le biais de la chaîne alimentaire, cette ingestion de plomb se répercute sur d'autres animaux, y compris les rapaces. Certains pays sont parvenus avec succès à imposer l'usage de munitions non toxiques, mais des difficultés pratiques et financières et une sensibilisation insuffisante au problème empêchent cette évolution dans de nombreux pays.

La Résolution 2.2 nouvellement adoptée (« Suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides ») demande aux Parties contractantes d'intensifier leurs efforts à cet effet. Les principales recommandations faites par le Comité Technique dans le cadre de son examen du saturnisme sont reprises dans la Résolution 2.2 en tant qu'instruments pour atteindre cet objectif. Il s'agit principalement de favoriser la communication et la prise de conscience (aussi bien au niveau des autorités que des communautés de chasseurs), d'accorder les moyens matériels permettant l'application des lois adéquates, et de stimuler et de faciliter la production et la mise en vente de munitions non toxiques.

Point très important, la Résolution invite les Parties à rapporter lors de chaque MOP les progrès réalisés en matière de législation et autres aspects utiles, conformément au calendrier que les Parties se sont assignées et ont publié. Les Parties doivent également spécifier comment elles entendent surmonter les problèmes rencontrés.

Communication et coordination sont les aspects prioritaires de cette Résolution, en plus de l'encouragement à l'utilisation de munitions non toxiques, l'allocation de fonds pour la recherche et la mise en place de campagnes de sensibilisation et de programmes de formation pour les chasseurs.

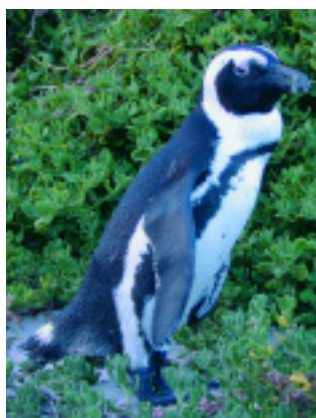


AMENDEMENTS AU PLAN D'ACTION

Les premiers amendements au Plan d'action initial découlent de la Résolution 1.9, adoptée lors de la Première Réunion des Parties qui s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, en novembre 1999. Cette résolution, entre autres, chargeait le Secrétariat et/ou le Comité Technique d'examiner les données actuelles relatives au statut des populations, d'encourager la préparation de Plans d'action par espèce et de prendre en considération des changements éventuels dans l'Annexe 2 de l'Accord et du Tableau 1 du Plan d'action. Ces changements seraient ensuite débattus aux Réunions des Parties et spécifiés dans les Résolutions.

La Résolution 2.1 (« Amendements aux annexes de l'Accord », adoptée lors de la MOP2 en est le résultat. Elle précise entre autres que les Parties ont accepté d'ajouter 65 espèces supplémentaires à l'annexe 2 de l'Accord, conformément à la documentation fournie par Wetlands International et discutée et amendée par la Réunion. La version révisée du Tableau 1 a ensuite été adoptée.

De nombreuses discussions ont porté sur l'état de conservation de quatre populations d'oiseaux d'eau. Il s'agit des populations de Canards colverts (*Anas platyrhynchos*) de l'Europe du Nord-Ouest et de l'Europe septentrionale/Méditerranée occidentale, de la population de Canards pilet (*Anas acuta*) de l'Europe du Nord-Ouest, et de la population d'Eiders à duvet (*Somateria mollissima*) de la Baltique, du Danemark et des Pays-Bas. Prenant note de déclin apparents – et observant le principe de précaution – il a été décidé de maintenir les catégorisations actuelles de ces populations. Il a toutefois été demandé au Comité Technique d'examiner ces listes le plus rapidement possible en coopération avec Wetlands International et d'autres experts. Il a été décidé de poursuivre le débat sur ces questions lors la MOP3.



De plus, la Résolution 2.1 charge le Secrétariat de surveiller la mise en œuvre des amendements et de stimuler la préparation des Plans d'actions par espèces et pour plusieurs espèces pour celles qui sont identifiées comme ayant un état de conservation défavorable. Les Parties sont encouragées à considérer le cas échéant la mise en place et l'implémentation de Plans d'action internationaux pour plusieurs espèces.

Des questions ont été posées sur l'interprétation du terme « manifestation d'un déclin significatif à long terme » dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action, et il a été demandé au Comité Technique

de spécifier ce point à l'aide de lignes directrices. Le Comité a également été chargé d'examiner les questions qui se posent lorsque les « populations biogéographiques » servent d'unités pratiques pour la gestion de la conservation.

Habituellement, les estimations de population et les « seuils de un pour cent » sont passés en revue et mis régulièrement à jour par Wetlands International avec les Conférences triennales des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Toutefois lorsque la MOP de l'AEWA précède la COP de Ramsar, précédant ainsi la publication et l'homologation de ces estimations, des problèmes pratiques se posent. La Résolution 2.1 nouvellement adoptée demande donc au Secrétariat de planifier une bonne synchronisation avec le Bureau de Ramsar. Il a été également mentionné que les rapports sur l'état de conservation des oiseaux d'eau seraient bien plus utiles s'ils ne contenaient pas seulement les estimations des populations mais aussi une analyse examinant par exemple les schémas de changement de leur état de conservation.

La Résolution charge également le Comité Technique d'examiner les développements de l'Accord en incluant des espèces supplémentaires des zones humides et des espèces n'appartenant pas aux zones humides au sens strict du terme, par exemple les espèces considérées traditionnellement comme étant des oiseaux marins.

Pour finir, dans le but d'améliorer la procédure d'estimation des populations, la Résolution exhorte les pays à fournir régulièrement des données au Recensement international des Oiseaux d'eau.



MISE EN OEUVRE DES PRIORITÉS DE L'AEWA

M. Ward Hagemeijer (Wetlands International) a fait un compte rendu des réalisations liées aux Priorités pour la mise en œuvre à l'échelle internationale (IIP) 2000-2004. Il a présenté une vue d'ensemble du projet montrant que des fonds étaient garantis pour la réalisation de 12 des 33 projets IIP présentés jusqu'à maintenant. De plus, 11 autres projets ont été inclus dans le projet FEM d'itinéraire de migration Afrique-Eurasie. Ces projets comprennent, par exemple, l'identification de tous les sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA et des zones prioritaires pour la poursuite des enquêtes de terrain et une meilleure protection. Partant de l'idée que ce projet FEM dans son ensemble sera approuvé à la mi 2003, environ 50 % des fonds destinés à la réalisation de ces projets émaneront du FEM. Il ne reste que 10 projets pour lesquels aucun financement n'a encore été trouvé. Ces projets concernent par exemple la mise en œuvre de plans d'action internationaux par espèce existants (bien qu'une contribution volontaire ait été reçue pour le Plan d'action pour la Bernache cravant à ventre sombre), l'évaluation des prélèvements d'oiseaux dans la zone de l'Accord et le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de la communication pour l'Accord.

Après cette vue générale, M. Hagemeijer a présenté une proposition concernant les Priorités pour la mise en œuvre au niveau international 2003-2007. La liste des activités proposées se basait sur une consultation à grande échelle des Etats de l'aire de répartition et un vaste réseau d'experts, incluant les instituts de recherche, les ONG spécialisées dans la conservation, les groupes d'experts et autres. Cette consultation a abouti à des propositions de modification des priorités existantes et d'ajout de nouvelles priorités. Ces nouvelles priorités comprennent la publication d'atlas des itinéraires de migration pour les Goélands, les Sternes, les Hérons, les Ibis, les Cigognes et les Rallidés, et le développement d'un outil interactif présentant des informations sur des sites importants se rapportant aux oiseaux migrateurs, ainsi qu'une initiation à l'usage de la télémétrie pour les recherches concernant les oiseaux migrateurs.

La Résolution 2.4 (« Priorités pour la mise en œuvre au niveau international 2003-2007 »), au moyen de laquelle la liste amendée des priorités a été adoptée, demande le soutien du FEM pour l'approbation de l'ensemble du projet d'itinéraires de migration Afrique – Eurasie. Elle précise que ceci pourrait considérablement aider les pays concernés à la mise en œuvre commune des actions prioritaires de l'AEWA et de la Convention de Ramsar. La résolution exhorte les Parties contractantes à garantir la mise en œuvre des priorités et à développer de nouveaux projets de coopération internationale. Pour finir, la résolution demande aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux d'aider financièrement les projets IIP, en soutenant notamment le Recensement international des oiseaux d'eau.

« DES RÉUNIONS COMME CELLE-CI SONT NÉCESSAIRES POUR CONCRÉTISER LES TRAITÉS INTERNATIONAUX ET FAIRE BOUGER LES CHOSES. »

ARNULF MÜLLER-HELMBRECHT

LIGNES DIRECTRICES DE CONSERVATION

Lors de la MOP1, des lignes directrices initiales de conservation ont été acceptées afin d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre l'Accord et le Plan d'action. Le Comité Technique a examiné ces lignes directrices en tenant compte des suggestions des experts et des commentaires émanant des participants à la MOP1. Les Priorités pour la mise en œuvre internationale 2000-2004 offrent la possibilité d'ajouter des lignes directrices supplémentaires à celles conçues initialement.

Mme Tomme Young (Centre UICN du droit de l'environnement) a présenté l'avant-projet de la ligne directrice relative à la législation nationale se rapportant aux oiseaux d'eau migrateurs et M. Myrfyn Owen (Just Ecology Environmental Consultancy) a présenté l'avant-projet de ligne directrice visant à éviter l'introduction d'espèces d'oiseau d'eau non indigènes. Il a passé en revue les risques que présentent les espèces exotiques pour les populations naturelles, citant l'exemple de l'Erimature rousse (*Oxyura jamaicensis*) d'Amérique du Nord, de la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) et du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*). Notant que 113 espèces non indigènes vivent à l'état sauvage dans la zone de l'AEWA dont cinq représentent un danger relatif ou élevé pour la faune sauvage naturelle, il a présenté dans les grandes lignes les mesures indispensables pour combattre ce problème.

La Résolution 2.3 (« Lignes directrices de Conservation »), acceptée lors de la MOP2, indique que les avant-projets de lignes directrices ont été acceptés en tant que lignes directrices provisoires. Ces dernières seront révisées et soumises à l'approbation de la MOP3. Il a été demandé au Secrétariat d'examiner régulièrement les lignes directrices existantes, de diffuser les nouvelles lignes directrices provisoires et de contrôler leur utilisation dans la mise en œuvre de l'Accord.

De plus, la Résolution 2.3 recommande la coopération entre l'AEWA et, entre autres, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention de Ramsar, notamment en ce que concerne le contrôle des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes au niveau mondial. Lors de la dernière COP de la CDB, cette question a déjà été discutée, entraînant la Décision VI/23 de la COP6 de la CDB sur les espèces exotiques menaçant les écosystèmes, les habitats et les espèces, y compris des Principes directeurs relatifs aux espèces exotiques envahissantes.



PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX PAR ESPÈCE

Dr. Umberto Gallo-Orsi (Birdlife International) a présenté les Plans d'action internationaux par espèce pour le Vanneau sociable (*Vanellus gregarius*), la Glaréole à ailes noires (*Glareola nordmanni*) et la Bécassine double (*Gallinago media*).

Ces trois espèces, extrêmement vulnérables au niveau international, représentent donc une priorité absolue dans les Conventions concernées. A titre d'exemple, la population mondiale du Vanneau sociable, espèce nichant en colonies dans la steppe, ne comprend que de 200 à 600 couples nichant. Leur espèce est menacée par l'occupation de plus en plus intensive des sols, l'abandon des terres et le manque de brouteurs, ainsi que par la prédation des Corvidés. Pour cette espèce, tout comme pour la Glaréole à ailes noires et la Bécassine double, les connaissances relatives à l'écologie, la répartition et la taille des populations sont insuffisantes. Dans les aires de reproduction, il existe un besoin manifeste d'enquêtes et de plans de surveillance ainsi que d'identification et de mise en œuvre de techniques de gestion adéquates. La sensibilisation du public au problème est également un point important. Le Plan d'action pour la Bécassine double a pour principal objectif de maintenir l'espèce hors de la liste rouge de l'UICN par le biais, par exemple, de la mise en place de zones protégées et de la réglementation de la chasse. Les trois plans d'action internationaux par espèce ont été ensuite adoptés par la Réunion en tant que Résolution 2.13.

Dr. Umberto Gallo-Orsi a également présenté un document se rapportant au modèle de Plan d'action par espèce de l'AEWA, recommandant l'usage de normes reconnues internationalement et résumant les chapitres proposés tels que l'inventaire biologique, les menaces et la mise en œuvre des législations.

M. Bart Ebbinge (Président du Groupe de travail sur la Bernache cravant à ventre sombre) a présenté le Plan d'action concernant la Bernache cravant à ventre sombre (*Branta bernicla bernicla*). Il a souligné les mesures proposées lors de la deuxième réunion du groupe de travail chargé de cette espèce, par exemple l'identification des sources de financement. Le groupe de travail a élaboré un avant-projet de Plan d'action international qu'il achèvera dans un futur proche. L'avant-projet de Plan d'action a été adopté en tant que Recommandation 2.1. Il demande aux Parties contractantes de considérer cette recommandation comme un outil provisoire pour l'implémentation du Plan d'action. Il demande également aux Parties contractantes, aux Etats de l'aire de répartition et aux organisations de fournir une aide financière pour permettre le développement d'un modèle de population pour l'espèce. Un plan définitif sera présenté à la MOP3 pour approbation officielle.

PLAN D'ACTION POUR L'ITINÉRAIRE DE MIGRATION ASIE CENTRALE – ASIE DU SUD

M. Ward Hagemeijer (Wetlands International) a présenté l'historique et l'évolution de l'élaboration du Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale – Asie du Sud (CASAF ; anciennement Itinéraire de migration Asie centrale – Inde, ce nom ayant fait l'objet d'un amendement lors de la COP7 de la CMS).

En terme bio-géographique, cet itinéraire est un système de migration assez fermé pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau qui nichent dans la région Arctique et / ou au sud de celle-ci et migrent chaque année vers le Sud, vers des pays tels que le Pakistan, l'Inde et le Sri Lanka, et même les Maldives. Une action coordonnée et concertée serait très profitable à cet itinéraire et à sa gestion, incluant une recherche systématique et la surveillance des espèces.

En août 2001, au cours d'un atelier spécial qui a eu lieu en Ouzbékistan, trois différentes options ont été mises en avant pour coordonner à l'avenir ce genre d'actions de conservation concertées, à savoir : (1) la mise en place d'un nouvel Accord CMS pour le CASAF, (2) l'élaboration d'un Plan d'action conformément à la Stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs de la région Asie-Pacifique et (3) l'élargissement de la zone de l'AEWA afin d'inclure le CASAF.

La première option a l'avantage qu'un Accord CASAF serait conçu spécialement pour répondre à la situation régionale. De plus, cet accord serait juridiquement contraignant et facilement reconnaissable pour le reste du monde. Cette solution serait toutefois très exigeante en termes de temps et d'argent. Par ailleurs, la région de l'AEWA et celle du CASAF coïncident pour une bonne part. La deuxième option, qui a le caractère d'un Protocole d'Accord ne serait pas juridiquement contraignant. Cette absence d'implications financières et logistiques pourrait encourager les pays à le signer. Toutefois, le financement de la coordination des activités par Wetlands International serait incertain.

La troisième option serait relativement simple au niveau de l'organisation. Le fait que l'Europe soit également comprise dans la région de l'AEWA pourrait signifier que la mise en œuvre de l'Accord dans la région du CASAF bénéficierait plus facilement d'un soutien. L'AEWA, étant un instrument international juridiquement contraignant, la mise en œuvre des éléments de l'Accord élargi concernant spécifiquement le CASAF s'en trouverait facilitée.

M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a plaidé en faveur de l'élargissement de la région de l'AEWA plutôt qu'en faveur de la création d'un nouvel accord, si le choix se porte sur un instrument juridiquement contraignant. Un des participants a toutefois attiré l'attention sur la lourde charge de travail incombant à l'AEWA et a déconseillé d'étendre la région de l'Accord pour le moment. D'autres délégués ont pour leur part déconseillé d'imposer le projet d'itinéraires de migration aux Etats de l'Asie centrale et de l'Asie du sud. Plusieurs participants ont demandé des informations sur les implications financières pour l'AEWA et se sont déclarés opposés à l'utilisation des fonds de l'AEWA pour des projets situés en dehors de la zone de l'Accord. Compte tenu de tout ceci, il a été convenu de reprendre la discussion en 2003 à l'occasion d'une réunion prenant place dans la région du CASAF pour examiner ces trois options.

PROJET FEM CONCERNANT L'ITINÉRAIRE DE MIGRATION

*CHRIS BAKER, DE WETLANDS INTERNATIONAL,
COORDINATEUR DU PROJET FEM CONCERNANT
L'ITINÉRAIRE DE MIGRATION AFRIQUE-EURASIE :*

« Le projet FEM est actuellement en phase de développement et les principaux objectifs ainsi que les principales activités sont à présent fixés. L'objectif du projet est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs tout au long de l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie. Il existe trois moyens par lesquels nous voulons y parvenir.

Le premier objectif consiste à mettre au point un instrument pour identifier le réseau de sites ayant une importance cruciale pour les oiseaux d'eau. Ce réseau utilisera des données déjà disponibles par le biais du Recensement international des oiseaux ou IWC (International Waterbird Census) de Wetlands International, des programmes Important Bird Areas (IBA) de Birdlife International et des bases de données du site de la Convention de Ramsar. Parallèlement à des activités développant cet aspect, la capacité de collecte de données sera améliorée dans la région Afrique-Eurasie et les réseaux actuels de rassemblement de données de l'IWC et de l'IBA seront harmonisés. Cet instrument sera alors disponible dans la région et aidera aux activités de planning et de gestion se rapportant à la conservation de l'itinéraire de migration.

Le deuxième objectif est de développer et mettre en œuvre un programme de formation ainsi qu'un programme visant à intensifier la sensibilisation au problème. Un programme modèle comprenant une série de cours spécialisés sera élaboré pour un large éventail de cibles, allant des décideurs et des chargés de recherches aux gestionnaires et administrateurs des zones humides. Ces programmes seront adaptés aux besoins définis par les parties prenantes de quatre différentes sous-régions de l'aire de l'AEWA. Ils s'ajouteront aux cours de formation et programmes déjà existant et combleront les lacunes éventuelles. Ils sont considérés comme prioritaires par les parties prenantes.

En troisième lieu, le projet aura pour objectif d'améliorer la communication et la coordination. Il facilitera le contact entre des groupes-cibles spécifiques, établira les centres de projet à la fois à l'échelle de l'itinéraire de migration et à l'échelle sous-régionale et fournira un meilleur accès aux informations existantes relatives aux meilleures pratiques et aux instruments de surveillance et d'enquête sur le terrain. Les centres seront chargés de coordonner les activités de projet et de développer la capacité pour s'assurer de la continuation des activités clés une fois le projet terminé.

Le soutien et l'engagement d'Accords environnementaux multilatéraux comme l'AEWA et la Convention de Ramsar sont ici déterminants. Le projet FEM soutiendra fortement les éléments de leurs Plans d'action respectifs. Pour les actions que nous proposons, leur approbation est donc une étape importante qui contribuera à renforcer la valeur du projet auprès des bailleurs de fonds. Dans les priorités de mise en œuvre de l'AEWA, par exemple, un certain nombre d'actions correspondant aux sous-titres « Conservation de l'habitat », « Recherche et surveillance » et « Education et Information » s'inscrivent

parfaitement dans le prolongement des objectifs et des activités du FEM. Il s'agit bien sûr d'un avantage réciproque car le projet bénéficiera d'un plus grand appui gouvernemental si ces liens sont manifestes.

Au cours de cette réunion, mon propre objectif était d'accroître la sensibilisation des participants au projet FEM, d'informer sur son avancement et de montrer comment il peut soutenir les activités des gouvernements et des ONG visant à respecter l'AEWA et à lui prêter de l'aide. Les réactions extrêmement positives me font penser que j'y suis parvenu. Pour moi, le point culminant de la réunion a été l'approbation des Priorités de la mise en œuvre qui montrent de nombreux points communs entre les priorités de l'AEWA et les activités du projet FEM. Non seulement le projet était spécialement mentionné dans l'un des paragraphes, mais une place plus essentielle lui a également été accordée dans la résolution afin de marquer son importance. Il y a encore toutefois beaucoup de choses à faire avant que le projet ne commence. Nous devons obtenir davantage de co-financement pour nous assurer que toutes les activités puissent être réalisées et, bien entendu, il nous faut avant tout obtenir l'approbation du FEM ! »



Dr. Chris Baker

*Coordinateur du projet FEM de l'itinéraire de migration
Wetlands International*

Boîte Postale 471 • 6700 AL Wageningen • Pays-Bas

Tél: +31-317 478886 • Fax: +31-317 478850

E-mail: baker@wetlands.agro.nl

PROJET FEM CONCERNANT L'ITINÉRAIRE DE MIGRATION AFRIQUE-EURASIE

M. Chris Baker (Wetlands International) a présenté le projet FEM concernant l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie, faisant remarquer que l'objectif de ce projet est d'améliorer l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. Il a présenté Wetlands International et Birdlife International comme étant les principales agences exécutrices de ce projet et l'AEWA et la Convention de Ramsar comme étant ses principaux « supporters » (voir le texte de l'encadré).

Si ce projet est approuvé par le FEM, un grand nombre de projets énumérés dans les Priorités 2003-2007 pour la mise en œuvre au niveau international seront financés pour environ 50%. Il faudra toujours trouver des fonds complémentaires, mais le financement du FEM signifierait un grand pas en avant. Les projets IIP bénéficiant de ce financement par le FEM comprennent : l'identification de tous les sites d'importance internationale pour les espèces de l'AEWA, le développement d'un instrument interactif présentant des informations sur des sites importants, l'amélioration des capacités d'enquêtes et de surveillance, par exemple en complant les lacunes du Recensement international des Oiseaux d'eau et en publiant des manuels se rapportant à la surveillance, une analyse des besoins de formation pour la conservation et l'organisation d'ateliers régionaux pour promouvoir l'Accord.

La proposition intégrale du projet sera soumise au Secrétariat du FEM à la fin de l'année 2002.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : LE COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité Technique est composé de neuf représentants régionaux, d'un représentant de l'UICN, d'un représentant de Wetlands International, d'un représentant du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC) et d'un expert dans chacun des domaines suivants : économie rurale, gestion du gibier et droit de l'environnement. Les Parties contractantes à l'AEWA sont autorisées à participer aux réunions du Comité Technique au titre d'observateurs. Le nombre des Parties contractantes ayant constamment augmenté, le nombre de personnes participant aux réunions s'est lui aussi accru durant ces dernières années, entraînant un certain nombre de difficultés logistiques et financières. La Résolution 2.5 (« Dispositions institutionnelles : le Comité Technique ») a donc été adoptée. Elle limite à un seul le nombre d'observateurs par Partie Contractante et définit que les Parties doivent s'acquitter des frais liés à leur participation.

La Résolution 1.8, acceptée lors de la MOP1, demandait à chaque Partie contractante de nommer un expert suffisamment qualifié avant la fin avril 2000. Cet expert agirait en tant que correspondant pour les questions relatives au Comité Technique. Jusqu'à présent toutefois, seul un petit nombre de correspondants a été nommé. La Résolution 2.5 recommande donc encore une fois que chaque Partie nomme un expert technique en vue de soutenir le Comité dans son travail et de le diffuser les résultats de celui-ci dans le pays concerné.

La Résolution charge en outre le Secrétariat de fournir le soutien et les provisions budgétaires nécessaires pour couvrir les activités du Comité Technique. Les règles de procédure relatives aux réunions du Comité Technique sont jointes en annexe. Elles comprennent des instructions pour les fonctions, la représentation et la participation en général, ainsi que pour l'élection de responsables et la procédure relative aux réunions, aux groupes de travail et à la communication. La liste des membres du Comité Technique et de leurs suppléants est également jointe en annexe.



QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Le Secrétaire Exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten, a présenté les documents relatifs aux questions financières en soulignant que le budget 2000-2002 était fort modeste et qu'il était nécessaire de disposer d'un budget 2003-2005 suffisamment réaliste pour pouvoir recruter du personnel, financer les campagnes de sensibilisation régionale et la mise en œuvre des Plans d'action par espèce, aider au financement des projets FEM de l'AEWA et établir un Comité Permanent.

Après de plus amples délibérations sur le budget au sein d'un groupe de travail spécialement formé à cet effet, la Résolution 2.7 (« Dispositions financières et administratives ») a été adoptée. La contribution des Parties au budget de l'Accord conformément à la clé de répartition des Nations Unies y est confirmée. Le budget 2003-2005 révisé est joint en annexe. Il y est demandé aux Parties contractantes de s'acquitter rapidement de leur contribution, ainsi que de bien vouloir verser une contribution volontaire afin d'aider les pays en développement et les économies en transition à mettre l'AEWA en œuvre et à participer aux activités de l'Accord.

A l'Annexe 1 de la Résolution, le budget 2003-2005 est estimé à 1.790.937 dollars américains dont 200.000 devront provenir du Fonds fiduciaire en vue de réduire la contribution des Parties. L'Annexe 2 présente une liste des contributions 2003-2005 et l'Annexe 3 contient les termes de référence pour l'administration du Fonds fiduciaire de l'AEWA

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES : LE COMITÉ PERMANENT

Depuis que l'AEWA a pris effet, le Comité Technique se charge des questions politiques, financières et administratives qui surgissent entre les sessions de la Réunion des Parties. Toutefois, le Comité Technique étant composé d'experts des questions techniques, on s'est récemment demandé s'il était bien l'organe subsidiaire approprié pour traiter ce genre de questions. Plus important encore, ne détournent-elles pas l'attention du Comité de sa fonction première, c'est-à-dire statuer sur les questions techniques et scientifiques.

Selon le texte de l'Accord, la Réunion des Parties peut si nécessaire mettre en place des organes subsidiaires qui aideraient à la mise en œuvre de l'Accord. La situation actuelle du Comité Technique illustre bien ce besoin. La Résolution 2.6 (« Dispositions institutionnelles : le Comité Permanent ») a donc été rédigée pour répondre à ce problème puis adoptée pendant la réunion. Elle indique que la Réunion des Parties a décidé d'établir un Comité Permanent qui se chargera au nom de cette dernière de toutes les activités trouvant place entre ses sessions ordinaires. Les tâches principales seront de superviser le budget du Secrétariat, la collecte des fonds et l'application de sa politique, de guider et de conseiller le Secrétariat sur les questions telles que la mise en œuvre de l'Accord et la préparation des réunions, et de représenter la Réunion des Parties dans son intervention auprès d'institutions telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et autres organisations internationales.

Le Comité Permanent sera composé de deux représentants d'Europe et d'Asie centrale, d'un représentant du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'un représentant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, d'un représentant d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, d'un représentant du pays qui accueillera la prochaine session de la Réunion des Parties et d'un représentant du Dépositaire. Les Parties contractantes qui ne sont pas membres du Comité Permanent auront le droit de se faire représenter aux réunions du Comité par un observateur qui y assistera à leurs frais, mais ne sera pas autorisé à voter. Le Comité se réunira au moins une fois entre les Réunions des Parties. Plus important encore, la Résolution 2.6 demande aux Parties contractantes d'accorder une aide financière aux pays en développement et aux économies en transition qui sont Parties à l'Accord et qui sont représentés par un observateur aux réunions du Comité Permanent.

DES CONTRIBUTIONS EN NATURE AU LIEU DE CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES

M. Bert Lenten a présenté le document relatif à l'acceptation de contributions en nature au lieu de contributions en espèces en expliquant que cette mesure vise à aider les Parties qui ont des difficultés à remplir leurs obligations financières. Cette méthode est sans précédent. Il a été suggéré de fixer un plafond au-dessus duquel les contributions en nature ne pourront être acceptées. Concernant cette question, les délégués ont adopté la Résolution 2.8.

La Résolution établit qu'il sera possible d'accepter les contributions en nature au budget de l'AEWA au lieu de contributions en espèces lorsqu'une Partie à l'Accord est un pays en développement ou bien en transition économique. Le caractère exceptionnel des circonstances devra également être démontré. De même, la nature de la contribution devra s'inscrire dans le prolongement des besoins et des objectifs de l'Accord. Les requêtes à ce sujet seront envoyées au Comité permanent pour approbation.

FONDS DE PETITES SUBVENTIONS

Le texte de l'Accord encourage les Parties à apporter leur soutien financier à d'autres Parties sur une base multilatérale et bilatérale, afin de les aider à la mise en œuvre de l'Accord. Depuis que l'AEWA a pris effet, il a été suggéré d'établir un Fonds pour les petites subventions à la conservation et différentes idées ont été développées entre les sessions. Cette question était également à l'agenda de la MOP2, ce qui a conduit à l'adoption de la Résolution 2.9 relative au développement de ce type de fonds.

Depuis la MOP1, les Parties contractantes versent des contributions volontaires afin d'aider les pays éligibles à la mise en œuvre de l'Accord. La Résolution 2.9 exhorte donc les Parties et les autres donateurs à verser des contributions volontaires au budget de l'Accord. Seuls les pays en développement ou en transition économique pourront prétendre à une subvention, les activités proposées devant contribuer à la mise en œuvre de l'Accord et répondre à des urgences affectant les espèces d'oiseaux d'eau et leur habitat, et la subvention accordée par projet ne devant pas dépasser 15.000 dollars américains.

Pour plus d'efficacité, la Résolution recommande au Secrétariat de l'AEWA de travailler en étroite collaboration avec le Bureau Ramsar lors du développement de la procédure relative à l'usage du Fonds pour les petites subventions.

MESURES POUR LA MOP3

La Résolution 2.10 se rapporte à la date, au lieu et au financement de la troisième session de la Réunion des Parties. La résolution établit que la MOP3 trouvera place avant la fin 2005 ou au début 2006 au plus tard, d'une manière idéale après la COP9 de la Convention de Ramsar. Malheureusement, aucun pays n'a encore offert d'accueillir la prochaine MOP.

ACCORD DE SIÈGE

Lors de la MOP1, il a été décidé d'établir un Secrétariat permanent de l'Accord établi dans les mêmes locaux que le Secrétariat de la CMS et administré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). La Résolution 2.11 (« Accord de Siège et personnalité juridique du Secrétariat de l'Accord »), adoptée lors de la MOP2, se réjouit de l'Accord de Siège passé entre le gouvernement allemand, les Nations Unies et le Secrétariat de la CMS. Elle y souscrit, approuve son application mutatis mutandis au Secrétariat de l'AEWA et exprime la gratitude des Parties envers le gouvernement allemand pour son soutien financier et autre.

« IL S'AGIT D'UNE EXCELLENTE OPPORTUNITÉ POUR STIMULER LES EFFORTS DE CONSERVATION AU NIVEAU INTERNATIONAL. »

DAVID STROUD

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS

La Résolution finale qui a été adoptée lors de la MOP2 (la Résolution 2.12) rend hommage aux organisateurs. Le gouvernement allemand a fait des efforts considérables pour accueillir la Réunion dans les anciens bâtiments de son Parlement, la Bundeshaus à Bonn. Le gouvernement allemand a également fait montre de grandes aptitudes organisationnelles qui ont fortement facilité cette session de la Réunion des Parties. La Résolution remercie en outre le Secrétariat de l'AEWA de l'excellente préparation de la MOP2 et remercie le Secrétariat de la CMS pour le soutien qu'il a apporté au Secrétariat de l'AEWA. Enfin, elle remercie les gouvernements d'Allemagne et du Royaume-Uni de leur soutien financier qui a permis la participation de plusieurs pays de l'Aire de répartition.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Le dernier jour de la MOP2, le Président von Websky a présenté l'avant-projet de rapport de la réunion qui a été adopté après quelques amendements mineurs lors de la séance plénière de clôture. Le Président Semega (Mali) du Comité de Vérification des pouvoirs a rendu compte du statut des Parties dans ce cadre, en notant que 21 des 32 compétences des Parties ont été acceptés. Le vice-président Diop a exprimé sa gratitude au gouvernement allemand d'avoir accueilli la réunion et de lui avoir apporté son soutien. La Président von Websky a ensuite remercié les délégués de cette réunion fructueuse et les a encouragés à poursuivre leur travail efficace. Il a également remercié les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS, Wetlands International, le Comité de Vérification des pouvoirs et les Présidents des Groupes de travail. Monsieur Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a quant à lui remercié les participants de leur contribution et le gouvernement allemand de tous ses efforts pour mener à bien la réunion.



**PARTIE NON CONTRACTANTE :
LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE**

MME DALIBORKA BARJAKRAROV, ORNITHOLOGUE AU
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE BELGRADE ET
DÉLÉGUÉE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE
YOUGOSLAVIE :

« La République Fédérale de Yougoslavie compte de nombreuses zones humides importantes pour de grandes populations d'oiseaux d'eau, notamment au nord du pays. Malheureusement, les oiseaux doivent faire face à de multiples menaces dans cette région. Premièrement, tout au long de l'année, le niveau des eaux est artificiellement élevé pour permettre le passage des bateaux, ce qui représente un danger pour l'habitat naturel. Cette zone est importante pour le tourisme et par conséquent, un grand nombre des décisions prises sont de nature économique. Les lois limitant ce genre d'activités sont rares. Deuxièmement, beaucoup d'activités de chasse y trouvant place ne sont pas contrôlées. L'hiver dernier, par exemple, plusieurs cygnes sont descendus du Delta du Danube pour fuir les températures hivernales rigoureuses du Nord. Les chasseurs en ont certainement profité mais leurs activités n'ont fait l'objet d'aucune surveillance.

Les questions relatives à la conservation de la nature ne sont pas vraiment prioritaires en Yougoslavie. Notre économie est en transition et la priorité est actuellement accordée à l'admission de notre pays dans l'Union européenne. J'aimerais bien voir la conservation de la nature également inscrite à l'agenda politique, mais cela semble poser de réelles difficultés. Lorsque l'on veut faire changer les choses, on se heurte à de nombreux obstacles et les gens ne semblent pas avoir l'énergie nécessaire pour s'attaquer à ces questions. Je travaille avec de nombreux spécialistes de la conservation qui sont extrêmement sceptiques : ils ne croient pas que leurs efforts changeront quoi que ce soit.

Nous sommes à présent au milieu du processus d'adhésion à l'AEWA. L'idée est de le ratifier le plus rapidement possible, de préférence début 2003. Certaines de nos zones humides ont déjà été désignées sites Ramsar, mais je pense que la ratification de l'AEWA représentera un important pas en avant. Le problème réside dans le manque d'expertise pour mener les projets à bien de façon efficace. Cette conférence est donc très utile car elle montrera à mon gouvernement comment les choses sont organisées au niveau international. Nous pourrions certainement tirer bénéfice de la coordination internationale. Peu de recherches nationales sont organisées, par exemple, par des institutions gouvernementales, faute entre autres de moyens financiers. La population semble toutefois faire preuve de beaucoup d'enthousiasme : de nombreux volontaires participent à des projets de conservation et beaucoup de gens aiment prendre part à des activités telles que l'observation et la bague des oiseaux. Je suis donc certaine que la situation va changer. Car il le faut, tout simplement. Venez voir nos magnifiques zones humides : elles en valent la peine ! »



Mme Daliborka Barjakrarov
Musée d'Histoire Naturelle
Njegoseva 51 • 11000 Belgrade
République Fédérale de Yougoslavie
Tél. : +381 11 3442 147 ou 381 11 3442 149
Fax : +381 11 3442 265
E-mail: daliborka@beotel.yu

PARTIE NON-CONTRACTANTE : LA LIBYE

MONSIEUR ABDELKADER ALMAHAISHI,
SERVICE GÉNÉRAL LIBYEN DE
L'ENVIRONNEMENT :

« La Libye possède un littoral incroyablement étendu (environ deux mille kilomètres). L'intérieur du pays abrite de nombreux marécages pour la plupart saumâtres. Ces zones humides sont importantes pour les oiseaux qui migrent d'Europe vers l'Afrique. La biodiversité est extrêmement vaste. Il existe cependant quelques problèmes environnementaux spécifiques qui menacent ces écosystèmes, le principal étant la désertification. La pollution à grande échelle liée à notre industrie pétrolière est également considérable.

Les gens sont de plus en plus conscients de ce genre de problèmes. Et je ne veux pas parler seulement les spécialistes de l'environnement, mais aussi du personnel des agences gouvernementales. L'environnement est de plus en plus souvent un point d'attention et je suis donc certain que nous avons pris la bonne direction. C'est ainsi, par exemple, qu'un grand nombre de nos zones humides sont en train de devenir des sites Ramsar. La Libye a déjà signé la Convention de Bonn et nous ratifierons également l'AEWA avant la fin de l'année. J'espère que le fait de devenir Partie Contractante de l'AEWA va accélérer les choses, non seulement sur le plan financier, mais surtout en ce qui concerne l'expertise en nous faisant prendre part à un réseau d'information. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais je suis très optimiste. »

Prof. A. Almahishi
Service général de l'Environnement
PO Box 83618 • El-Gheran • Tripoli
République Arabe Libyenne
Tél. : +218 21 – 483 9991 / 484 0045 / 91 214 1280
Fax : +218 21 – 333 8098 / 483 9991
E-mail : ega@egalibya.org; almahishi@yahoo.com



UN EXEMPLE DE STRATÉGIE DE CONSERVATION : LE PLUVIER DORÉ AU NORD-OUEST DE L'ALLEMAGNE

Pendant la MOP2, M. Peter Südbeck du Département d'état d'écologie de la Basse-Saxe (Allemagne), a présenté une stratégie de conservation pour la population gravement menacée de Pluviers dorés (*Pluvialis apricaria*) nichant en Basse-Saxe, au nord-ouest de l'Allemagne.

Cette population est complètement isolée sur le plan géographique : les populations nichant dans les régions les plus proches se trouvent au Royaume-Uni et en Scandinavie, c'est-à-dire à plus de 600 kilomètres. Depuis 1980, la population de Basse-Saxe décline graduellement. Ceci est principalement dû à des pertes de nids : les oiseaux nichent dans des habitats où de grosses machines servent à la production de tourbe. En outre, la perte et la fragmentation des habitats dans lesquels les Pluviers dorés se reproduisent – nouveaux marécages et tourbières – semblent constituer un facteur important. En 1994, un vaste Plan d'action a été lancé, se concentrant sur trois aspects : (1) la régulation du moment d'utilisation de ces terres et la protection des nids des machines, (2) la réduction des attaques de renards et (3) la restauration des habitats et la gestion des sites existants pour maintenir les prairies humides et les habitats dans lesquels les oiseaux se nourrissent. Durant ces six à sept dernières années, la population est demeurée relativement stable mais elle diminue toutefois encore légèrement. Une moyenne de 0,3 oisillons par couple par an ne suffit pas au maintien de la population. En d'autres termes, le résultat des efforts de conservation réalisés dans les aires de nidification est décevant.

L'hypothèse a été soulevée qu'en outre la perte d'habitat, la cause de ce déclin pouvait être une importante mortalité pendant la migration. Un programme de baguage a été mis sur pied afin d'en apprendre davantage à ce sujet, ainsi que sur la relation avec les autres populations. Bien que plus d'un million d'euros ait été dépensé pour ce programme, on ne dispose toujours pas d'informations importantes sur la migration de cette population. Les détails concernant les zones d'hivernage, par exemple, font toujours défaut. Il est possible que la population de Basse-Saxe partage les terres d'hivernage des populations originaires de Sibérie et du nord de la Scandinavie, d'Europe occidentale et d'Espagne. En tout cas, il est certain qu'il n'y a pas d'échanges de spécimens entre les populations.

Quels sont alors les facteurs pouvant être cause de mortalité au cours de la migration ? La chasse a bien sûr été citée, mais nous ne savons pas si cette activité est suffisamment importante pour affecter les niveaux de population. Tout Pluvier abattu signifierait une perte importante pour la population de Basse-Saxe, mais si les populations partagent les zones d'hivernage, il est impossible de les distinguer les uns des autres. Il ne sera pas facile de convaincre les chasseurs de moins chasser toute une population hivernante si seule une sous-population est menacée. Toutefois, le paragraphe 7.2 du Plan d'action de l'AEWA spécifie que les mesures de conservation prises pour une espèce sont adaptées à la population dont l'état de conservation est le plus mauvais.

La prochaine étape de cette stratégie de conservation consistera dans des activités de repérage radio et d'étude génétique pour déterminer les schémas de migration et la dynamique des populations. Des études écologiques sur l'alimentation peuvent établir si la disponibilité de nourriture est un facteur limitatif. L'inconvénient de ces projets est leur durée. Il n'est pas improbable que la population de Pluviers dorés de Basse-Saxe ait disparu avant que les résultats ne soient analysés. Heureusement, les données fournies grâce au baguage à long terme sont déjà disponibles dans certains pays de la route de migration. L'analyse de ces données est donc davantage une question de coordination.



UN PLAN DE SURVEILLANCE CONTINUE DE GRANDE ENVERGURE À LONG TERME : LE RECENSEMENT INTERNATIONAL DES OISEAUX D'EAU

M. Niels Gilissen (Wetlands International) a présenté durant la MOP2 le rapport « Nombre d'oiseaux d'eau hivernant dans le Paléarctique occidental et en Asie du sud-ouest et distribution dans ces régions en 1997, 1998 et 1999 ». Ce rapport est le résultat du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC), un plan de surveillance continue à long terme lancé initialement en Europe mais également actuellement mené dans de nombreuses autres parties du monde. Ce dénombrement réalisé annuellement à la mi-janvier est organisé par Wetlands International depuis 1967. L'IWC est ainsi l'un des programmes de surveillance continue de la biodiversité existant depuis le plus longtemps et également le plus harmonisé dans le monde. Les informations obtenues grâce à l'IWC ont une valeur considérable sur le plan de la conservation et un impact croissant au niveau scientifique.

L'objectif de l'IWC est de contribuer aux efforts internationaux de conservation des oiseaux d'eau et de leur habitat dans les zones humides. Dans ce but, il se sert des informations recueillies à long terme pour estimer la taille des populations, décrire les changements s'opérant au niveau du nombre et de la distribution, et évaluer l'importance des sites individuels pour les oiseaux d'eau en dehors des périodes de reproduction.

Le nouveau rapport résume les résultats des comptages réalisés dans 47 pays. De 22 à 23,5 millions d'oiseaux d'eau répartis entre plus de 230 espèces ont été dénombrés. Le rapport présente le nombre total d'espèces par pays, par aire géographique et pour toute la région. Des cartes de distribution sont également présentées pour plusieurs espèces, résumant la distribution moyenne au cours des trois dernières années du recensement.

« LES QUESTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DE LA NATURE NE SONT PAS VRAIMENT PRIORITAIRES EN YOUGOSLAVIE. DE CE FAIT, BEAUCOUP DE GENS NE CROIENT PAS QUE LEURS EFFORTS CHANGERONT QUOI QUE CE SOIT. » DALIBORKA BARJAKTAROV

PARTIE CONTRACTANTE : LE ROYAUME-UNI

M. DAVID STROUD, COMITÉ COMMUN DE CONSERVATION DE LA NATURE ET DÉLÉGUÉ DU ROYAUME-UNI :

« Je soutiens fortement les initiatives du type de l'AEWA. Le Plan d'action de l'AEWA est extrêmement utile au niveau national, car il aide à développer des plans de mise en œuvre et à établir les priorités au Royaume-Uni. Bien entendu, il nous aide à communiquer et à échanger des idées au niveau international.

L'AEWA est bien connu chez les protecteurs des oiseaux d'eau du Royaume-Uni et heureusement aussi au niveau gouvernemental. Un vaste réseau se charge de la conservation des oiseaux d'eau dans ce domaine. Nos études approfondies des oiseaux d'eau en sont un exemple : 2000 personnes dénombrent tous les mois les populations d'oiseaux d'eau dans 3000 zones humides. Les résultats sont publiés deux fois par an dans un bulletin directement distribué aux personnes concernées, ainsi que dans des magazines de chasse nationaux.

J'espère réellement que la MOP2 aidera à une meilleure intégration de ce genre d'estimations des populations d'oiseaux d'eau dans des projets menés par exemple par Wetlands International ou bien dans des projets Ramsar. Les rapports sur l'état des populations devraient être résumés afin d'être plus lisibles pour les décideurs toujours débordés. Leur contenu devrait en outre être plus analytique : ils devraient par exemple présenter des comparaisons effectuées ou bien des tendances constatées dans différentes aires géographiques, accompagnées éventuellement d'explications. Pourquoi de meilleurs résultats sont-ils par exemple obtenus dans certaines zones humides côtières que dans les zones humides intérieures ? Peut-être cette question pourrait-elle être étudiée de plus près par le Comité Technique de l'AEWA en coopération avec Wetlands International.

Les réunions comme celle-ci sont très motivantes. La perspective de fonctionner en réseau est extrêmement précieuse. Il s'agit d'une excellente opportunité pour stimuler les efforts de conservation au niveau international. »

*M. David Stroud
Comité commun de Conservation de la Nature
Monkstone House
City Road • Peterborough • PE1 1JY • Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)1733-866810/562626
Fax : +44 (0)1733 555948
E-mail : David.stroud@jncc.gov.uk*



PARTIES NON-CONTRACTANTES : LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

M. SADEGH SADEGHI-ZADEGAN, DÉLÉGUÉ DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN :

« Avec un peu de chance, la République Islamique d'Iran ratifiera la Convention sur les Espèces migratrices en 2003. La ratification de l'AEWA sera la prochaine étape. Devenir Partie Contractante à l'AEWA peut avoir une influence positive sur le processus de conservation des oiseaux d'eau. Après tout, notre région est cruciale pour une vaste population. Deux espèces sont « en danger critique d'extinction » (la Grue blanche et le Courlis à bec grêle) et de nombreuses autres sont « en danger » : le Pélican frisé, l'Oie naine, la Sarcelle marbrée, le Fuligule nyroca, l'Erismature à tête blanche, la Bernache à cou roux, le Vanneau sociable, le Phragmite aquatique, l'Aigle criard et le Râle des genêts. J'espère que notre engagement envers l'AEWA et la possibilité de bénéficier de ses réseaux d'information pourra nous aider à la surveillance continue et à la conservation de nos oiseaux d'eau.

En Iran, à l'heure actuelle, le réseau de zones protégées comprend 16 parcs nationaux, 31 refuges de la vie sauvage, 89 zones protégées, 13 monuments naturels nationaux et cinq fleuves protégés, soit au total presque douze millions d'hectares couvrant quelque 6,8 % de la superficie du pays. En outre, jusqu'à présent, 88 zones où la chasse est interdite, couvrant plus de cinq millions d'hectares, sont placées sous la gestion du Département de l'Environnement. L'Iran compte également 21 sites Ramsar et environ 105 zones importantes pour les oiseaux (IBA). Il participe au programme « L'homme et la biosphère » de l'UNESCO et a désigné en 1976 neuf réserves de la biosphère représentant une superficie totale de presque trois millions d'hectares. Quatre de ces réserves de la biosphère (Arjan, Hara, Uromiyeh et Miankaleh) contiennent des zones humides d'importance internationale. Les activités de surveillance continue et de conservation sont confiées à des scientifiques et des spécialistes de la surveillance au nom du Département. Malheureusement, il s'agit du seul institut menant des recherches et pouvant mener à bien ce type d'activités. Je pense par conséquent que nous pouvons tirer un bénéfice considérable de la ratification de l'AEWA, qui augmenterait la coopération internationale et l'échange d'expertise.

Certains projets de conservation ont déjà été mis en place et le Protocole d'Accord a été signé pour protéger la Grue blanche et le Courlis à bec grêle. Il y a donc véritablement des développements positifs. La sensibilisation du public est croissante. Le Département de l'Environnement y contribue en organisant des campagnes d'éducation et en publiant du matériel d'information. Actuellement, je vois aussi une tendance favorable à mieux faire appliquer notre législation de la chasse, combinée à une augmentation de la sensibilisation du public en général et des chasseurs en particulier. L'allocation de fonds supplémentaires pour ces projets peut faire la différence. Bien entendu, une coordination régionale est nécessaire, par exemple pour lutter contre notre principal problème, la sécheresse. Les activités de développement agricole peuvent être liées à des projets de conservation de la nature. »

*Sadegh Sadeghi-Zadegan
Ornithologue
Bureau Wildlife • Département de l'Environnement
Boîte postale : 15875-5181 • Téhéran
République Islamique d'Iran
Tél. : +98 21 8269293
E-mail : sadeghizadegan@abedi.net*



PARTIE NON-CONTRACTANTE : LA NORVÈGE

M. ØYSTEIN STØRKERSEN, DIRECTORAT NORVÉGIEN DE GESTION DE LA NATURE ET DÉLÉGUÉ DE LA NORVÈGE :

« La Norvège a déclaré lors de la première MOP qu'elle désirait devenir Partie Contractante à l'occasion de la MOP2. Ce n'est malheureusement toujours pas le cas, des problèmes administratifs ayant apparemment surgi. Mais spécialement après cette MOP, je pense que l'Accord sera ratifié l'année prochaine. Toutefois, je pense que les objectifs de l'AEWA sont déjà relativement bien mis en œuvre en Norvège. Nous disposons par exemple de Plans d'action détaillés pour l'Oie rieuse, la Bécassine double et quelques autres espèces importantes d'oiseaux d'eau. La plupart des principaux habitats sont des sites Ramsar. Ces questions ne posent pas de problème en Norvège. A présent, il nous faut davantage axer nos efforts sur la conservation au niveau international pour ne pas continuer à nous concentrer sur les espèces importantes au niveau national.

Un des problèmes de la Norvège est la capacité. Nous avons relativement peu de gens pour une immense superficie. Les autorités chargées de la gestion manquent tout simplement de ressources humaines pour mener à bien les Plans d'action. La coordination avec des conventions et des accords similaires, telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées (CITES), est importante, notamment maintenant que l'importance des compétences a été démontrée.

Je suis extrêmement impressionné par l'aptitude de Wetlands International et des autres ONG à fournir les éléments d'appréciation nécessaires qui, avec les compétences, sont essentiels. Elles attirent l'attention sur ce qui est réellement important et font directement participer les gouvernements. Il reste cependant encore beaucoup de travail à effectuer dans ce domaine. Ces résultats, comme le Recensement international des

oiseaux d'eau, devraient faire l'objet d'une plus grande diffusion et être beaucoup plus accessibles.

Je pense que l'une des principales questions abordées lors de cette MOP est celle de la grenaille de plomb. Avec un peu de chance, la coopération entre les organisations chargées de la conservation, les gouvernements et les associations de chasseurs ne fera que croître à l'avenir. Une fois devenus Partie Contractante, nous aimerions contribuer à ce genre de processus. Nous devons nous servir de tous les moyens à notre disposition pour faire bouger les choses. Il est important de se concentrer sur les principales questions. A cet effet, l'AEWA peut nous être extrêmement utile. Il souligne les principales questions et peut être un signal fort en direction de notre gouvernement pour le pousser à faire réellement changer les choses dans la pratique. Il désigne les actions à entreprendre au niveau international.

J'espérais que davantage d'ONG participeraient activement à cette réunion, car elles peuvent influencer fortement sur les résultats éventuels. Mais je suis en général très satisfait des décisions prises à Bonn. Elles auraient pu avoir une plus grande portée, mais c'est toujours comme ça ... J'étais déjà très satisfait de voir autant de parties prenantes différentes autour de la table. »

*M. Øystein R. Størksen
Conseiller au Direktorat de la gestion
de la nature • Tungasletta 2 • N-7485
Trondheim • Norvège • Tél. : +47-7358
0814/0500 • Fax : +47-7358 0501
Email : oystein.storkersen@dirnat.no*



ONG : LES ORGANISATIONS POUR LA CONSERVATION

DR. STEFAN BRÄGER, FONDS INTERNATIONAL POUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX :

« Il est très important pour une organisation telles que le Fonds international pour le bien-être des animaux de participer à des conférences telles que celle-ci. Un grand nombre des sujets qui y sont discutés sont également les principaux points d'attention de nos programmes. La semaine dernière, lors de la réunion de la CMS, une Résolution sur la pollution pétrolière a été adoptée. Cette question est actuellement parmi les plus importantes en Allemagne. Les Résolutions adoptées lors de conférences telles que celles-ci aideront définitivement à réduire les principaux problèmes environnementaux tels que les déversements accidentels de pétrole. Pour les oiseaux d'eau, la Convention de Ramsar propose des mesures similaires mais il est important qu'avec l'AEWA, un second accord international soit passé pour préserver les habitats. Je continue tout de même de penser que l'AEWA devrait avoir davantage de compétences, car il n'a pas pu, par exemple, éviter l'aménagement d'un aéroport dans une zone humide importante à Hambourg.

Cette réunion a été selon moi très productive. Tout s'est passé de façon extrêmement facile et je suis très satisfait, par exemple, du dialogue ouvert avec les associations de chasseurs. C'est extrêmement important. A mon avis, le point le plus urgent de l'agenda de cette réunion était probablement la suppression progressive de la grenaille de plomb. Il faut notamment aider les pays d'Afrique qui cherchent un support financier pour s'attaquer à ce problème. L'AEWA peut y contribuer en diffusant des informations, par exemple en aidant à organiser des réunions au niveau national.

Dans l'avenir, j'espère que l'AEWA se concentrera sur la création de réseaux de connaissances et d'expertise. C'est en effet la façon

la plus efficace de s'attaquer aux thèmes tels que la pollution et la destruction des habitats. J'estime qu'en ce sens, la réunion a été très efficace. Si je pense que la portée des décisions prises durant la réunion est suffisante ? En ce qui concerne la grenaille de plomb, par exemple, il aurait été préférable de fixer des échéances claires et nettes mais il est peu probable que cela soit fait rapidement. Les processus internationaux sont par nature extrêmement lents. Pensez par exemple à la discussion relative aux populations d'Eiders. Il est évident qu'elles déclinent ces dernières années. La seule décision prise à ce sujet a été de revoir la question d'ici trois ans. Ceci illustre bien l'allure à laquelle les choses bougent. Mais cette conférence a au moins l'avantage d'amener les pays à réfléchir encore une fois à leurs problèmes et elle permet aux gouvernements d'échanger leurs points de vue. Elle aide les gens à se faire une opinion sur les sujets concernés. Plus encore, ils peuvent discuter de sujets importants de façon non officielle, dans les couloirs. C'est souvent un bon moyen de parler, par exemple, du financement des ateliers et des réunions. Donc oui, je suis satisfait de la façon dont cette réunion s'est déroulée. »

*Dr. Stefan Bräger
Fonds international pour le bien-être des animaux
Kattrepelsbrücke 1 • 20095 Hambourg • Allemagne
Tél. : +49-40 866500-28 • Fax : +49-40 866500-22
E-mail : sbraeger@ifaw.org*



ONG : LA CHASSE ET LA CONSERVATION

M. JOHN SWIFT, PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR LA
CHASSE ET LA CONSERVATION (BASC) :

« Cette conférence est selon moi une réussite. La façon dont elle a été menée était très détendue et ingénieuse. Plusieurs points sensibles mais importants qui nous concernent tous ont bien avancé. Nous nous sommes principalement employés à l'interprétation des dernières informations recueillies sur les nombres de populations, mais je pense que nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur les chiffres, mais aussi sur les aspects moins rationnels de tout ce qui est affecté, y compris les oiseaux. Des petits pas en avant sont parfois des progrès plus rapides et plus efficaces à long terme.

La BASC peut participer à la discussion par le biais de la délégation du Royaume-Uni.

Heureusement, le dialogue entre le gouvernement et les autres parties prenantes telles que la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) et nous-mêmes est excellent. Nos idées sont ainsi reflétées à travers les décisions prises. Le dialogue a toujours été bon et je pense qu'il s'agit d'une situation relativement unique. Cette relation constructive remonte à 1950 et n'a fait que s'améliorer depuis. Nous avons des objectifs et des points d'attention communs.

J'ai participé à la CMS et au développement de l'AEWA depuis 1970. J'ai toujours été persuadé qu'un accord au niveau de l'itinéraire de migration était nécessaire. Nous avons l'exemple du mode de prise en main nord-américain et avons été capables de tirer des leçons des erreurs qui ont été commises. L'AEWA prend en compte des antécédents culturels bien plus divers.

Nous nous battons pour une approche plus pragmatique dans la conservation de la nature. Faire appel à son bon sens et à de bonnes relations personnelles est beaucoup plus productif que de construire des modèles mathématiques super-élaborés. L'AEWA prend manifestement cette voie, en étant flexible et sensible aux différents besoins culturels et aux difficultés financières. C'est une grande réussite.

L'un des sujets que nous avons abordé est le changement climatologique dans le cadre de l'AEWA. A l'avenir, il nous faudra nous pencher sérieusement sur ce thème. Je veux parler par

**« IL RESTE ENCORE
BEAUCOUP DE CHEMIN À
PARCOURIR, MAIS JE SUIS
TRÈS OPTIMISTE. »**

ABDELKADER ALMAHAISHI

exemple de thèmes tels que la disponibilité de l'habitat dans les zones humides, l'impact sur les aires de nidification et la viabilité des populations en bordure de leurs aires de répartition. Nous ne savons pas ce qui se passe mais nous avons besoin de comprendre les implications de façon rationnelle, et des changements radicaux peuvent s'avérer nécessaires.

La communauté des chasseurs espère principalement que nous aurons une meilleure base d'informations pour mettre sur pied les conventions dans l'avenir. Les chasseurs doivent faire davantage, en plus de la gestion de la chasse, pour faire en sorte que les objectifs convenus au niveau international en matière de biodiversité soient atteints. Un dialogue plus vaste entre les chasseurs et les spécialistes de la conservation est en outre nécessaire. Ces derniers doivent s'efforcer davantage de conjuguer les informations scientifiques avec le bon sens commun. Il s'agit d'une question épineuse car il est souvent nécessaire de faire appel à des jugements de valeur. Mais je suis confiant. Oui, c'est frustrant de temps en temps, mais d'une façon générale, je n'ai pas été déçu.

J'aimerais voir les gouvernements placer un plus grand nombre de questions environnementales à leur agenda. J'aimerais en outre qu'il y ait davantage de ressources disponibles et, par exemple, des fonds ayant une base fiscale. Nous discuterons de ce genre de questions avec FACE et la CIC dans l'avenir. Nous devons coopérer et nous organiser de façon constructive. Mais les choses bougent déjà dans la bonne direction, c'est certain. »

M. John Swift
Président de l'Association britannique pour la
chasse et la conservation
Marford Mill • Rossett • Wrexham
LL12 0HL • Royaume-Uni
Tél. : + 44 (0) 1244 573 000
E-mail : enq@basc.org.uk



SECRETARIAT DE L'AEWA

M. BERT LENTEN, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF
DE L'AEWA :

« Les réunions telles que celles-ci sont incroyablement stimulantes pour les Parties contractantes. Elles offrent aux pays la possibilité de rendre compte de leurs activités et d'apprendre de l'expérience des autres pays. Elles permettent en outre à des délégués de se retrouver de façon informelle. Le réseautage est un aspect très important.

En outre ces réunions peuvent motiver les Parties non-contractantes à adhérer à l'Accord. Elles leur montrent les possibilités offertes par la coopération internationale. J'étais très heureux qu'un grand nombre de pays fassent part de leur intérêt pour l'AEWA durant la cérémonie d'ouverture. Il semble que pour quelques pays tels qu'Israël, la Syrie, la Libye et la Hongrie, le chemin menant à l'accession ait été long.

La préparation de cette Réunion a demandé beaucoup de temps et d'efforts, mais la CMS et l'Allemagne (le pays d'accueil de la réunion) nous ont apporté une aide précieuse. La coopération avec le gouvernement allemand a été excellente, ce qui a énormément facilité le processus. Leur organisation logistique était efficace et fiable.

Une grande partie de la préparation des documents avait déjà été réalisée durant les réunions du Comité Technique. Les documents étaient extrêmement bien préparés et il restait uniquement à la Réunion des Parties à les adopter. Je pense que les discussions approfondies menées au sein du Comité Technique ont porté leurs fruits.

Il ne me restait donc plus, personnellement, qu'à mettre en lumière les questions financières et administratives. Les sommes supplémentaires que nous avons demandées étant très raisonnables, j'étais confiant quant aux résultats. Au cours de la réunion, nous avons principalement parlé de la formulation des résolutions financières et administratives. Je suis heureux que le Fonds pour les petites subventions et les contributions en nature aient été approuvés.

En ce qui concerne les questions techniques, l'expansion du Plan d'Action était pour moi un point saillant. Le feu vert donné pour l'itinéraire de migration d'Asie centrale – Asie australe est aussi un important résultat. Le geste effectué par l'Allemagne en contribuant de façon considérable au projet FEM est lui aussi fantastique. En fait, aucun des résultats de la réunion n'a été décevant.

C'est avec une nouvelle énergie que nous nous dirigeons à présent vers la MOP3. Nous espérons que le Secrétariat disposera d'un peu plus de personnel prochainement. Tout était un peu trop bousculé cette année, notamment durant la Réunion.



Pour ce qui est de l'Accord lui-même, nous allons pendant la période à venir travailler à son expansion aussi bien sur le plan géographique qu'en ce qui concerne le nombre d'espèces couvertes par le Plan d'Action. Il s'agit d'un sujet très important. Le lancement du projet FEM en 2004 est bien entendu lui aussi capital. Il nécessite beaucoup de travail mais apportera définitivement une impulsion bénéfique dans les différentes régions.

N'oublions pas non plus le Programme de travail commun avec Ramsar, que nous espérons achever fin 2002. La coopération s'est déjà intensifiée et nous espérons bénéficier d'avantages plus concrets dans l'avenir. Nous prévoyons également une meilleure coopération avec l'Union européenne. L'UE a déjà signé l'Accord et le ratifiera probablement bientôt. Le Programme s'efforce d'élargir la portée de son action pour inclure également les régions se trouvant en dehors d'Europe. L'AEWA offre de bonnes possibilités à cet effet .

Un autre projet est l'analyse de l'impact de l'AEWA. Les Plans de surveillance devront être améliorés et des amendements devront constamment être apportés au Plan d'action. Enfin, nous continuerons de travailler aux projets de sensibilisation au niveau international. Le deuxième atelier sur l'utilisation de la grenaille non toxique qui se tiendra probablement en Italie en 2003 en fournit un bon exemple. L'un dans l'autre, je ne vois actuellement que des développements positifs et je suis très optimiste quant au futur de la conservation internationale des oiseaux d'eau en général, et de l'AEWA en particulier. »

M. Bert Lenten
Secrétariat de l'AEWA • UN Premises
Martin-Luther-King-Strasse 8 • 53175 Bonn •
Allemagne
Tél. : +49 228 815 2413
Fax : +40 228 815 2450
E-mail : aewa@unep.de





**« EN FAIT, AUCUN DES
RÉSULTATS DE LA RÉUNION
N'A ÉTÉ DÉCEVANT. »**

BERT LENTEN

A L'AGENDA INTERNATIONAL

COP 7 de la CDB

La septième Conférence des Parties (COP7) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) se tiendra en mars 2004 à Kuala Lumpur, Malaisie. Elle sera précédée de séries de réunions régionales préparatoires (Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Afrique) qui trouveront place entre le 10 et le 12 février 2004 dans des endroits à déterminer. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Hamdallah Zedan, Secrétaire exécutif, Secrétariat de la CDB ; tél. : +1-514-288-2220 ; fax : +1-514-288-6588 ; e-mail : secretariat@biodiv.org ; Internet : <http://www.biodiv.org>

CONFÉRENCE SUR LES OISEAUX D'EAU

La Conférence internationale sur « Les oiseaux d'eau dans le monde » aura lieu du 3 au 8 avril 2004 à Edinbourg, Ecosse. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : Gerard C. Boere, Wetlands International, Coordinateur du programme ; tél. : +31-317-478887 ; fax : +31-317-478850 ; e-mail : boere@wetlands.agro.nl ; Internet : <http://www.wetlands.org>

COP 8 de la CMS

La huitième Conférence des Parties (COP8) à la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) est prévue en 2005. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS ; tél. : +49-228-815-2402 ; fax : +49-228-815-2449 ; e-mail : cms@unep.de ; Internet : <http://www.wcmc.org.uk/cms/>

MOP 3 de l'AEWA

La Troisième Réunion des Parties (MOP3) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) devrait trouver place avant la fin 2005 ou début 2006. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Secrétariat de l'AEWA ; tél. : +49-228-815-2413 ; fax : +49-228-815-2450 ; e-mail : aewa@unep.de ; Internet : <http://www.unep-wcmc.org/AEWA/>

**« J'ÉTAIS DÉJÀ TRÈS
SATISFAIT DE VOIR AUTANT
DE PARTIES PRENANTES
DIFFÉRENTES AUTOUR DE
LA TABLE. »**

ØYSTEIN STØRKERSEN



COLOFON

L'Accord international sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages est communément appelé Convention de Bonn. L'AEWA a pour objectif d'instaurer une base légale pour une conservation et une politique de gestion concertée entre les Etats de l'aire de répartition pour les espèces d'oiseaux d'eau migratrices.

Le Secrétariat de l'UNEP/AEWA s'efforce de publier deux fois par an des numéros normaux du Bulletin de l'AEWA, qui donne les informations les plus récentes de l'AEWA. Le présent Bulletin est un numéro spécial qui entièrement concentrant sur les résultats du 2ème RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE, du 25 au 27 Septembre 2002, Bonn, Allemagne.

Il est également disponible en anglais.

Le présent Bulletin est publié par :

Secrétariat de l'UNEP/AEWA

Martin-Luther-King Str. 8, 53175 Bonn, Allemagne

Tél. : +49 228 815 2413

Fax : +49 228 815 2450

E-mail : aewa@unep.de

<http://www.unep-wcmc.org/aewa>

Traduction: Catherine Weijburg-Cazier

Imprimé par : Köllen Druck und Verlag, Bonn, Allemagne

Photos: fournies par les personnes qui ont été interviewées, excepté

Couvertures/pages 3, 4, 5, 6, 7, 9,

11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

page 3, 4, 8, 10, 12, 16, 17, 18

page 6

UNEP/AEWA Secretariat

Earth Negotiation Bulletin

Ms Onnie Byers



L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA) ÉTAIT OUVERT POUR LA SIGNATURE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES À LA HAYE (PAYS-BAS) À PARTIR DU 15 AOÛT 1996 AU 30 SEPTEMBRE 1999. D'ICI 31 AOÛT 1999 LES BESOINS AVAIENT ÉTÉ RÉPONDUS POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD.

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE XIV, LE PARAGRAPHE 1, L'ACCORD EST ENTRÉ EN VIGUEUR 1 NOVEMBRE 1999. C'EST LE PLUS GRAND ACCORD DÉVELOPPÉ JUSQU'ICI SOUS LA CONVENTION DE L'ESPÈCE MIGRATRICES (CMS), DEPUIS SON ENTRÉE EN VIGUEUR, LE NOMBRE DE PARTIES S'EST DÉVELOPPÉ SOLIDEMENT.

